



AFUL 1

La Commanderie des Templiers 1

BULLETIN D'INFORMATION

N°220 d'AVRIL 2023

Bienvenue à tous les nouveaux résidents !

L'Association Foncière Urbaine Libre 1 – La Commanderie des Templiers 1 (AFUL 1) se tient à votre disposition pour tout renseignement quant au fonctionnement de notre copropriété.

Vous pouvez vous adresser au comité syndical :

- Par lettre à l'adresse ; AFUL 1, 22 rue de Laon, 78990 ELANCOURT
- Par courriel à l'adresse : contact@aful1commanderie.fr

N'oubliez pas d'indiquer vos noms et adresse, car seuls les envois identifiés seront traités.

Avec l'acquisition de votre maison, vous devenez automatiquement membre de l'AFUL 1 et de ce fait vous êtes tenus au respect du règlement qui la régit (disponible sur notre site internet sur la page « Documents » ou par demande auprès du comité syndical). L'article HUIT, chapitre II, page 30 en précise les règles.

Le comité syndical remercie les résidents de veiller au règlement pour conserver un aspect attractif à notre résidence.



Chenilles processionnaires

Le département des Yvelines est en zone rouge cette année.

Un technicien est passé pour faire le tour de toute la résidence : le bilan est de 14 arbres cerclés (à hauteur de 2,5 m), étant précisé que le cerclage a été prioritairement réalisé sur les arbres situés près des lieux de passage et de jeux des enfants et que tous les nids ont été retirés.



Centre de Loisirs Jean-Claude Bernard



4 membres du Comité Syndical (D. Videlo, F. Mozzanini, T. Clouet, D. Laurent) ont rencontré les représentants de la municipalité (MM. T. Michel, F. Pelegrin, O. Springer) le 9 mars dernier pour discuter du futur du Centre de Loisirs Jean-Claude Bernard.

Plusieurs questions leur ont été posées. Voici un extrait de leurs réponses :

AFUL1 : Le projet d'immeuble est-il toujours d'actualité ?

Municipalité : Le projet de construction d'un immeuble R+2 est abandonné

AFUL1 : Combien de temps comptez-vous accueillir les enfants dans le centre de loisirs en Algeco ?

Municipalité : La durée n'est pas fixée à ce jour car dépendante de l'intégration de la fonction centre de loisirs au sein des bâtiments scolaires qui doivent faire l'objet

de requalification.

La temporalité dépend aussi de la priorisation qui n'est pas déterminée entre le groupe scolaire de la Villedieu et celui de la Commanderie.

AFUL1 : Quels projets alternatifs proposez-vous ?

Municipalité : La question est retournée dans la mesure où la demande d'acquisition par l'AFUL1 avait été exprimée lors de la réunion de présentation du projet de construction.

Un groupe de travail afin d'étudier les différents projets possibles sera mené par Daniel VIDELO, responsable commission JC BERNARD.

N'hésitez pas à nous transmettre vos candidatures et/ou idées de projet par mail.

Travaux voirie

La société Watelet est intervenue, comme annoncé dans notre dernière note d'information, pour la réfection des enrobées d'allées et de trottoirs, et les travaux se sont bien déroulés. Le marquage d'un ralentisseur et des coussins lyonnais en avant des rues de Cressac et Jabrun seront effectués très prochainement.



Evénement de Pâques : Chasse aux œufs



C'est quasiment une centaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, qui ont cherché avec enthousiasme les œufs de Pâques au milieu des espaces verts de la Résidence de la Commanderie 1.

Organisée par la Présidente, aidée par plusieurs membres du Comité syndical de l'AFUL 1 et des résidents, cette chasse aux œufs a été un moment convivial très apprécié. Tous les enfants jusqu'à 10 ans qui ont participé à cette chasse ont gagné des chocolats !

Vous avez été nombreuses et nombreux à participer à la Chasse aux œufs de Pâques 2023, sous le soleil, le samedi 8 avril 2023. La décoration était de mise avec affiches et ballons.

Un remerciement particulier à tous les bénévoles qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de cette belle manifestation ainsi qu'aux résidents de la résidence de la Commanderie des Templiers 1 qui ont réalisé de magnifiques décors de Pâques, affichés sur les grilles autour de l'aire de jeux.

Merci encore à tous pour votre participation !

Contrat assainissement « Séché »

Une réunion avec M. DION, commercial de la société Séché eut lieu le vendredi 24 mars 2023 avec la participation de Catherine LHUIZIERE, Hubert MERCIER et Tiphaine CLOUET.

Le contrat d'assainissement a été revu et validé pour 5 ans. Les montants des prestations ont légèrement augmenté.

Un devis a été demandé en vue d'un diagnostic du réseau d'assainissement de la résidence.

Assurances AXA

Deux contrats d'assurance AXA ont été revus (adresse et montant d'indemnisation) entraînant une baisse de 50€/an.

Newsletter

La newsletter est de retour !

Vous souhaitez être informé plus souvent et par email ? Abonnez-vous en nous précisant vos nom, prénom et adresse à contact@aful1commanderie.fr.



RAPPELS

TRAVAUX

Toute demande de travaux extérieurs (ex : pose d'un velux, clôture, ouverture donnant à l'arrière sur les espaces verts...) **doit être faite par courrier ou par mail auprès de l'AFUL 1**. Après accord, certains travaux doivent également être déclarés au service de l'urbanisme en mairie.

NUISANCES SONORES

Le bricolage bruyant (intérieur et extérieur) ainsi que l'utilisation des tondeuses à moteur, et par extension de tous engins à moteur bruyants (taille-haies, tronçonneuse, nettoyeur HP, etc.) sont interdits le dimanche et les jours fériés. Ces activités sont autorisées du **lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**.

COULEUR FACADE/VOLETS BATTANTS

Les couleurs d'origine des façades et des volets doivent être **impérativement** respectées. Vous trouverez les références sur notre site : <https://www.aful1commanderie.fr>, rubrique Informations pratiques.

Les volets battants sont obligatoires, même si vous installez des volets roulants (à l'avant et à l'arrière) et **doivent être maintenus en bon état**.

STATIONNEMENT/CIRCULATION

Dans toute la résidence, il est **interdit de stationner sur les parties communes** : pelouses, trottoirs et autres emplacements signalés, y compris sur le boulevard des Templiers.

Les règles du code de la route s'appliquent dans toute notre résidence. N'oubliez pas que **la vitesse est limitée à 30 km/h** sur toutes les voies de circulation et qu'il est interdit de doubler. Merci de veiller au respect des divers sens obligatoires de circulation.

La divagation des chiens est interdite. Ils seront obligatoirement tenus en laisse sur les parties à usage collectif.

POUBELLES

Pour que les rues de notre résidence soient agréables et sécurisées, **vos bacs poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte**.

Nous vous rappelons qu'ils doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement, puis rentrés le plus rapidement possible après la collecte. Il s'agit d'une obligation conformément à la charte de bon voisinage, éditée par la mairie.

PAIEMENT DES CHARGES

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de payer vos charges via un prélèvement automatique. Vous trouverez le bulletin d'adhésion sur notre site : <https://www.aful1commanderie.fr/faq> ("*Comment faire pour ne pas oublier de payer les charges ?*").

VOS CONTACTS

Vous pouvez retrouver la liste et les coordonnées des membres du bureau sur notre site : <https://www.aful1commanderie.fr>, rubrique Le Syndic.